



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/09/2012

L'an deux mil douze, le 14 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h00

•Personnes présentes :

Martine SOREL Maire, Laurent DESCHAMPS, Martine DELILLE Adjoints, Philippe BOUILLETTE, Patricia DEHANT, Barbara DESLAVIERE, Lydia MILCZAREK, Claudine ERNOTTE Valérie

•Personnes excusées : Valérie GAUTROT (pouvoir à Patricia DEHANT), Olivier ROUSSELET (pouvoir à Martine DELILLE)

Lydia MILCZAREK a été nommée secrétaire de séance.

•Délibération HOUDRÉ

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande de Madame ROBERT concernant le titre de transport de son fils Tom HOUDRÉ, en effet ce dernier est scolarisé au collège de Vigny en 6ème bilangue, cette classe n'existant pas dans les collèges du secteur il est contraint de souscrire une carte Imagine'r collégien à 161 euros.

La délibération concernant la participation communale du mois de juin ne prenant pas en compte ce cas de figure, il est proposé de prendre en charge à hauteur de 25% comme défini pour les autres cartes soit une participation communale de 40.25 euros.

Le Conseil après en avoir délibéré accorde, à titre exceptionnel, la participation communale de 40.25 euros à Tom HOUDRÉ.

•Avenant BOUYGUES

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la société BOUYGUES TELECOM l'informant que cette dernière décidé de céder son pylône, sis à Ambleville installé sur le domaine public, à sa nouvelle filiale France Pylônes Services à cet effet cette opération doit faire l'objet de la signature d'un avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine du 14 mai 2004.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame Le Maire à signer cet avenant.

•Convention énergie partagée

Madame le Maire propose la signature d'une convention d'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagée avec le PACT Val d'Oise.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer cette convention.

•Délibération CORADIN étude de faisabilité

Madame le Maire indique au Conseil qu'il convient dans le cadre de la création d'un commerce multiservices de faire réaliser une étude de faisabilité.

Après étude de plusieurs propositions, le Conseil décide à l'unanimité de passer convention avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Val d'Oise pour la réalisation de cette étude de faisabilité et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

•Délibération périmètre intercommunalité

Madame le Maire reporte cette délibération dans l'attente de complément d'informations.

•Point sur les commissions

Commission animation

Les membres de la commission indiquent que tout est organisé pour le repas des séniors et la fête de Noël.

Commission travaux

Aménagement devant la Mairie :

Madame le Maire indique qu'elle a rencontré l'architecte et le responsable du Conseil Général pour ce projet, quelques points sont encore à finaliser.

Madame le Maire informe qu'une réunion de validation du projet est prévue le 18 octobre en présence de l'architecte de la commune, de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'architecte du PNR et du chargé de projet du Conseil Général.

Commerce multiservices :

Madame le Maire indique qu'elle a rencontré un assistant maître d'ouvrage qui suivra ce dossier de A à Z il réalisera une étude qui comprendra le contexte du projet, la désignation succincte du programme, une estimation du coût de l'opération, le financement de l'opération, un planning prévisionnel du déroulement de cette opération.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.

Date du prochain Conseil : le 16 novembre 20h.

Le Maire, Martine SOREL